

Instructions particulières pour les inscriptions en *deuxième année de CPGE pour l'année 2020-2021*

1 Première inscription en deuxième année

1.1 Étudiants issus d'une 1ère année au lycée Claude–Fauriel

L'inscription en deuxième année est consécutive à l'autorisation de passage formulée par le conseil de classe de fin de première année. Aussitôt après la tenue du conseil de classe, et quelle que soit sa décision, tout étudiant de première année doit immédiatement et obligatoirement :

- sur l'ENT [prépas42](#), choisir la commande « Orientation en fin d'année » et **indiquer son choix d'orientation**, qu'il s'agisse ou pas de passage en deuxième année ;
- toujours dans la même commande, il doit aussi demander l'attribution d'un **identifiant** et **mot de passe** pour la constitution du dossier administratif d'inscription. Ce dernier reprendra les éléments utilisés l'année précédente, que l'étudiant est invité à rectifier ou compléter en tant que de besoin.

1.2 Étudiants issus d'une 1ère année dans un autre établissement

L'inscription doit **obligatoirement être précédée** de l'envoi d'un dossier pédagogique complet au lycée Claude–Fauriel ; dès la réception d'une réponse positive et **dans ce cas seulement**, l'étudiant devra se connecter au serveur d'inscription (dont l'adresse lui sera alors communiquée) afin de compléter son dossier administratif.

Le dossier pédagogique sera envoyé exclusivement par courrier électronique au secrétariat des CPGE :
fauriel.prepa@ac-lyon.fr

et comprendra les **bulletins de terminale, résultats du baccalauréat** et tous les bulletins de **première année de CPGE**, ainsi qu'une **lettre** expliquant les raisons de la demande de transfert au lycée Fauriel.

Toutes les demandes sont traitées dans les meilleurs délais ; toutefois, la **priorité** donnée aux étudiants issus du lycée Claude–Fauriel peut, selon les années, les filières et les contraintes d'effectifs, imposer d'attendre les réinscriptions de ceux-ci après la publication des résultats des concours. Les étudiants issus d'autres établissements peuvent, dans ce cas, être contactés tardivement.

Il est inutile de constituer un dossier administratif en l'absence d'accord d'inscription : ce dossier ne crée pas de droit à l'inscription et n'entraîne pas l'examen du dossier par le lycée.

2 Réinscription (redoublants) en deuxième année

2.1 Redoublants issus du lycée Claude–Fauriel

La réinscription en deuxième année est consécutive à l'**autorisation de redoublement** formulée par le conseil de classe de fin de deuxième année. Dès que l'étudiant a fait son choix d'orientation, et au plus tard à la fin du mois d'août, tout étudiant en fin de seconde année doit obligatoirement :

- sur l'ENT [prépas42](#), choisir la commande « Orientation en fin d'année » et **indiquer son choix d'orientation**, qu'il s'agisse d'une entrée en école, de passage à l'Université ou de redoublement ;
- toujours dans la même commande, il doit aussi demander l'attribution d'un **identifiant** et **mot de passe** pour la constitution du dossier administratif d'inscription. Ce dernier reprendra les éléments utilisés l'année précédente, que l'étudiant est invité à rectifier ou compléter en tant que de besoin ;

- les étudiants demandant un **changement de niveau** lors du redoublement (PC/PC* ou MP/MP*) doivent attendre l'autorisation éventuelle de changement pour constituer leur dossier pour la nouvelle filière.

2.2 Redoublants issus d'une autre établissement

L'inscription doit **obligatoirement être précédée** de l'envoi d'un dossier pédagogique complet au lycée Claude–Fauriel; dès la réception d'une réponse positive et **dans ce cas seulement**, l'étudiant devra se connecter au serveur d'inscription (dont l'adresse lui sera alors communiquée) afin de compléter son dossier administratif.

Le dossier pédagogique sera envoyé exclusivement par courrier électronique au secrétariat des CPGE : fauriel.prepa@ac-lyon.fr

et comprendra les **résultats du baccalauréat** et tous les bulletins de **première et seconde année de CPGE**, les **résultats aux écrits des concours** ainsi qu'une **lettre** expliquant les raisons de la demande de transfert au lycée Fauriel.

Toutes les demandes sont traitées dans les meilleurs délais ; toutefois, la **priorité** donnée aux étudiants issus du lycée Claude–Fauriel peut, selon les années, les filières et les contraintes d'effectifs, imposer d'attendre les réinscriptions de ceux-ci après la publication des résultats des concours. Les étudiants issus d'autres établissements peuvent, dans ce cas, être contactés tardivement.

Il est inutile de constituer un dossier administratif en l'absence d'accord d'inscription : ce dossier ne crée pas de droit à l'inscription et n'entraîne pas l'examen du dossier par le lycée.